Du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) fit des invocations durant un mois, debout, après l'inclinaison. Il invoquait contre des gens de Banî Sulaym.

ʿÂṣim relate : « Je questionnai Anas (qu'Allah l'agrée) au sujet de : « Al-Qunût », l'invocation d'imploration qui se fait debout, lors de la prière. Il dit : "Avant l'inclinaison ! - Je dis : Untel prétend que tu as dis après l'inclinaison. - Il dit : Il a menti !" Puis, il nous évoqua le Prophète (sur lui la paix et le salut) et dit : "Il fit des invocations durant un mois, debout, après l'inclinaison. Il invoquait contre des gens de Banî Sulaym." Il dit : " Il envoya quarante -ou soixante- dix : il a un doute- lecteurs du Coran vers des gens polythéistes." Ils leur présentèrent l'Islam, mais ils les tuèrent, alors qu'il y avait un pacte de non-agression entre eux et le Prophète (sur lui la paix et le salut). "Je n'ai vu personne être châtié comme ils l'ont été !" »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce noble hadith montre clairement la législation de l'invocation du Qunût lors des calamités. [Il indique aussi] qu'elle doit être accomplie lorsqu'on se relève de l'inclinaison, conformément à l'acte du Prophète (sur lui la paix et le salut) lorsque la tribu de Banî Sulaym a trahit le pacte conclu entre ses membres et les musulmans. Après qu'ils aient tué soixante-dix - ou quarante - enseignants du Coran qui leur avaient été envoyés par le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), il fit l'invocation du Qunût contre eux, durant tout un mois et après l'inclinaison.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/10932